

Dans le cas, le vicaire est considéré, en matière de mariage, comme délégué "ad universitatem negotiorum" canon 199, 2.

2. Le prêtre qui a reçu, soit de l'Ordinaire du lieu, soit du curé la délégation légitime pour assister à un mariage déterminé, ne peut pas subdéléguer, cf. canon 199, 4, à moins que la concession de subdéléguer lui ait été faite expressément. Par ailleurs, on ne voit pas ce qui empêcherait l'Ordinaire ou le curé, qui ont pour le mariage la juridiction ordinaire, de donner à leur délégué, cette autorisation de subdéléguer.

La Commission répond donc affirmativement à la question posée: l'Ordinaire du lieu ou le curé qui délègue un prêtre déterminé pour un mariage déterminé, comme l'exige le canon 1096, 1, peut lui donner le pouvoir de subdéléguer un autre prêtre déterminé pour assister à ce mariage.



LA PROPAGATION DE LA FOI A TRAVERS LES AGES

A l'occasion du soixantième anniversaire des "Missions Catholiques" de Lyon, Mgr Le Roy, supérieur général honoraire des Pères du Saint-Esprit, a publié dans cette revue un remarquable article, qui donne une idée de la Propagation de la Foi à travers les âges.

Le 26 juin 1868, "Les Missions Catholiques", extension des "Annales", paraissaient à Lyon, où, 50 ans auparavant, sous la providentielle initiative d'une humble chrétienne, Pauline Jaricot, était née "l'Oeuvre de la Propagation de la Foi".

Il y a soixante ans! Qu'étaient alors les Missions pour le public catholique, et que sont-elles aujourd'hui? — Cet anniversaire conviendrait pour essayer de répondre à cette double question: qu'il nous suffise d'en faire un rapide examen, bien insuffisant, bien incomplet, mais qui, néanmoins, peut donner une idée des progrès, et, hélas! des lenteurs de l'apostolat.

* * *

Certes, jamais l'Eglise catholique n'a oublié la mission qui lui a été obligatoirement donnée par son divin Fondateur: au sortir du cénacle où l'Esprit-Saint les avait transformés, les Apôtres et leurs disciples annoncent la Bonne Nouvelle et nul n'hésite à confirmer par le martyre la sincérité de sa foi.

Et pourtant, c'est un bien douloureux mystère que de voir, après 1900 ans, plus d'un milliard d'hommes pour le salut éternel desquels un Dieu s'est fait homme, a souffert et est mort, et qui n'en savent encore rien...

C'est que, si Dieu a ouvert le Ciel à la Famille humaine, il respecte infiniment la liberté de ses membres, il veut que les hommes soient sauvés par les hommes, et il demande à chacun